

## *MICHEL BASTARACHE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA*

L'Association est heureuse de constater qu'un très éminent juriste acadien a été nommé récemment à la Cour suprême du Canada afin de combler le poste créé par le départ de Monsieur le juge La Forest. La nomination du juge **Michel Bastarache** à la plus haute cour du pays constitue un honneur qui rejaillit sur l'ensemble de la communauté juridique au Nouveau-Brunswick en général, mais plus particulièrement sur l'École de droit de l'Université de Moncton et l'Association des juristes d'expression française. En effet, le juge Bastarache est un ami sincère de l'Association. Les personnes présentes à l'A.G.A. 1997 qui a eu lieu au Village Acadien se rappelleront qu'il nous avait fait l'immense courtoisie de sa présence active aux débats de l'assemblée générale.

La nomination du juge Bastarache prouve encore une fois que l'excellence n'a aucune frontière. Ce qui constitue une perte évidente pour la communauté juridique du Nouveau-Brunswick est en retour un gain absolu pour l'ensemble de la société canadienne et l'institution nationale qu'est la Cour suprême du Canada.

Au **juge La Forest**, nous lui souhaitons les plus grands bonheurs pour cette époque de sa vie où il a choisi de céder sa place. Seul le temps pourra nous révéler la profondeur de la sagesse et de la science de ses décisions.

### *L'ÉCOLE DE DROIT UN BEAU PETIT SECRET*

L'Association est heureuse de constater que l'École de droit de l'Université de Moncton a récemment été classée 4<sup>e</sup> au pays sur un total de 16 facultés selon un sondage **Maclean's**. L'image de l'École est sans cesse rehaussée par un corps professoral de haute qualité et un groupe d'étudiants et d'étudiantes qui, année après année, fait preuve d'un zèle exemplaire. Que de chemin parcouru depuis 1981! Au doyen, Maître Michel Doucet, et à toutes les autres personnes de l'École - **Bravo!**

### *LA COUR PROVINCIALE S'ENRICHIT DE TROIS NOUVEAUX JUGES*

Le **ministre Lockyer** n'a pas attendu longtemps après sa nomination pour désigner trois nouveaux juges afin de siéger à trois différents endroits dans la région du sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Maître **Anne Byrne-Jeffrey** de Saint John, Maître **Leslie Jackson** de Fredericton et Maître **David Walker** de Saint Andrews ont reçu cet honneur.

Le mandat de l'Association est de veiller au respect des obligations constitutionnelles linguistiques que s'est imposées la province du Nouveau-Brunswick et de porter une attention très particulière aux nominations qui surviennent de temps à autre à l'intérieur de l'appareil de la justice pour éviter que

des reculs substantiels surviennent sur le plan linguistique du fait de telles nominations. L'Association souhaite que chacune des trois personnes qui ont été nommées à la Cour provinciale soit sensible aux réalités linguistiques du Nouveau-Brunswick et que chacune d'elles, à chaque fois où le cas se présentera dans l'exercice de ses nobles fonctions, fera le nécessaire pour éviter qu'un préjudice soit causé à un justiciable du fait de sa langue.

Pour la toute première fois au Nouveau-Brunswick, deux de nos niveaux de Cour sont présidés par des juges francophones. Le juge en chef, **Camille Dumas**, préside la Cour provinciale alors que le juge en chef, **Joseph Daigle** préside la Cour du Banc de la Reine.

### ***LES NOUVEAUX PROJETS LE DÉJEUNER-CAUSERIE CONJOINT***

L'Association n'a pas chômé pendant l'été. Le président, **Honoré J. Bourque**, a annoncé tout récemment avec fierté, conjointement avec Madame **Shirley MacLean** du Service d'éducation juridique permanente du Nouveau-Brunswick, la tenue d'un déjeuner-causerie sur l'heure du midi qui aura lieu à Moncton le 6 novembre 1997 à l'Hôtel Beauséjour.

Pour la première fois au Nouveau-Brunswick, les deux organismes travaillent en étroite collaboration en vue d'organiser une telle activité. De son côté, l'Association en profitera pour souligner de façon toute particulière l'immense contribution du juge **Bernard Jean** à l'épanouissement du fait français dans la pratique du droit au Nouveau-Brunswick. L'Association en profitera pour lui reconnaître le titre de **premier membre honoraire de l'AJEFNB**. De plus, l'Association saluera le professeur **Donald Poirier** qui a reçu le prix de **juriste de l'année** qui lui a été accordé lors de l'AGA du 4 juin 1997 à Caraquet, Nouveau-Brunswick. L'Association et le Service d'éducation juridique ont invité le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, **Joseph Daigle**, à cette activité à titre de conférencier invité afin de présenter une

allocution sur la toute nouvelle *Règle 50 des Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* qui sera promulguée très bientôt.

Le président lance une invitation cordiale à tous les membres afin de nous assurer que l'événement spécial du déjeuner-causerie conjoint du 6 novembre 1997 soit une réussite à tous les points de vue.

### ***LA CIGALE ET LA FOURMI OU LA PETITE HISTOIRE DE L'ÉTÉ CHAUD DE L'ASSOCIATION***

Pendant les vacances d'été et en plein coeur du mois de juillet, l'Association était sur le qui-vive. En fait, le mois de **juillet** a littéralement été le mois de l'AJEFNB au Nouveau-Brunswick car votre Association a vigoureusement contesté sur la place publique, dans les journaux de langue anglaise et de langue française, à la radio et à la télévision d'État, les différents projets de **réforme judiciaire** dont la paternité était attribuée au ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick et au ministère de l'Éducation.

Tant à l'égard de l'abolition des cours satellites dans les régions francophones qu'à l'égard de l'élimination possible du service de rédaction législative française du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, l'Association a dénoncé avec énormément de vigueur et avec succès complet les deux projets.

Devant tant de vigilance relativement aux réformes judiciaires, le ministre de la Justice a tout récemment confirmé par lettre à l'Association qu'il n'avait nullement l'intention de procéder à quelque réforme que ce soit, à court terme du moins.

Par ailleurs, les représentants de l'Association n'ont pas chômé dans le dossier de la **réforme scolaire**. Là encore, l'Association a fait les manchettes en servant de très sévères mises en garde aux autorités gouvernementales relativement à toute réforme irréfléchie dans ce secteur vital pour les citoyens et les citoyennes francophones de notre province.

## ***NOUVEAU VISAGE, NOUVEAU CHAPEAU***

Le professeur **Serge Rousselle**, comme l'Enfant Prodigue de la Bible, revient au bercail et siège à nouveau au Conseil d'administration, après une année d'étude, cette fois à titre de président du comité du secrétariat. Maître **Anne Hébert**, en plus des fonctions de vice-présidente, a gracieusement accepté d'assurer la présidence du comité des services juridiques. Ce poste était occupé jusqu'à tout récemment par un de nos éminents membres qui fera régulièrement les manchettes politiques à l'avenir.

Enfin, l'Association a négocié un contrat d'entreprise avec **Denise Surette** qui fournit maintenant, du lundi au vendredi, d'excellents services de secrétariat. Madame Surette exécute ses bons offices avec un professionnalisme et une compétence sans faille.

## ***V' LÀ LE BON VENT, V' LÀ LE RECRUTEMENT***

Un des nouveaux visages du Conseil d'administration, Maître **Charles Gervais** a pris la charge du comité de recrutement avec un enthousiasme débordant. Il a partagé les secrets de sa campagne de recrutement avec les membres du conseil réunis en réunion ordinaire samedi le 27 septembre dernier qui a eu lieu au Motel Près-du-Lac à Grand-Sault au Nouveau-Brunswick. La campagne se mettra en branle dès le mois d'octobre. L'objectif de Monsieur Gervais est de maintenir le niveau actuel d'adhésion de 196 membres et encore mieux, de l'augmenter. La force de l'Association réside dans le grand nombre de ses membres et notre collègue, Charles Gervais, pilote le dossier du recrutement avec toute l'assurance de Jacques Villeneuve en Formule I.

## ***GUEULER C'EST FORT, MAIS ÊTES-VOUS INTELLO ?***

Il y a une effervescence certaine à l'Association qui a pour conséquence immédiate que cette dernière

est particulièrement active au niveau des dossiers de revendication et au niveau des services juridiques. Outre le Syndrome de Juillet qui a été expliqué un peu plus haut sous la rubrique pertinente, votre Association diffuse et publie toujours les Tomes 1, 2 et 3 du **Recueil** des modèles d'actes juridiques. Maître **Annie Daneault** prépare maintenant le **Tome 4** qui porte sur le Droit de la famille. Bientôt disponible gratuitement pour les membres, en version informatisée, et à prix modique en version papier, de même que pour les non-membres, ce quatrième tome du *Recueil* constituera un outil supplémentaire dans le coffre d'outils de l'avocat ou de l'avocate consciencieux en droit de la famille.

Le *Recueil d'actes juridiques* est en train de prendre progressivement de plus en plus de place dans la pratique quotidienne de la plupart des avocats et des avocates. De plus, la question brûlante qui se pose est à savoir comment peut-on pratiquer sans en avoir une copie...

Par ailleurs, l'édition 1997 des **Annotations aux Règles de procédure** s'est littéralement envolée comme autant de petits pains chauds. Les cent exemplaires imprimés ont tous été vendus et les commandes ne cessent pas d'affluer. Cette cohue au comptoir des commandes de l'Association laisse présager un embouteillage monstre lorsque l'Association lancera très bientôt la **version bilingue** des *Annotations aux Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* et lorsque l'Association publiera prochainement la première tranche de la première mise à jour du **Jurilex**... Notre moine de service, Maître **Basile Chiasson**, travaille toujours à la chandelle au bout de sa table de travail pour compléter ses travaux de rédaction. Toutes les lignes téléphoniques de l'Association ne déroutent pas. Le public veut savoir. L'année 1998 sera-t-elle celle de la publication simultanée des *Annotations* et du *Jurilex*? Le suspense dure...

## ***POTINS, RÉFLEXIONS ET QUESTIONS EXISTENTIELLES PROFONDES***

Est-ce **Serge Rousselle** qui a quitté la **France** ou la France a-t-elle quitté Serge Rousselle?

informatique de la page d'accueil de l'AJEFNB accessible sur Internet. Cherchez votre nom dans la liste des membres qui paraîtra sur le Web.

Si un avocat est tenu par son **code de déontologie** de ne pas refuser un document s'il est rédigé dans l'une ou l'autre des langues officielles, peut-il refuser de préparer, par exemple, un acte de transfert dans l'autre langue officielle?

---

*Le Bref* est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Saviez-vous que l'ancien président du comité de recrutement, Maître **Denis Boudreau**, s'est marié l'été passé et est maintenant associé dans le cabinet Doiron, LeBouthillier, Boudreau à Tracadie, Nouveau-Brunswick.

*Président* Honoré J. Bourque  
*Adresse* AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton (NB) E1A 3E9

Saviez-vous que Maître **Gérard Snow** a le sourire le plus éclatant en ville depuis la dernière élection fédérale?

*Téléphone* (506) 853-4151  
*Télécopieur* (506) 853-4152  
*Courriel* ajefnb@umoncton.ca

Saviez-vous que Maître **Euclide LeBouthillier** s'est commandé un sac en papier pour porter sur la tête depuis la dernière élection fédérale?

Saviez-vous que si l'actuel **ministre de l'Éducation** continue de nier le statut juridique des communautés linguistiques francophones au Nouveau-Brunswick, sous le régime des articles 16.1 et 23 de la Charte, il sera bientôt frappé du complexe de **Pinnocchio** ?

Saviez-vous que votre président est maintenant affligé d'un **ordinateur** dans son bureau? Aux dernières nouvelles, il cherche encore les pédales de son système.

Saviez-vous que, pour la toute première fois au Nouveau-Brunswick, le  **juge en chef** de la Cour provinciale est un  **francophone**?

### ***À LA RECHERCHE WEB***

L'Association a tout récemment reçu une subvention de **3 000 \$** afin de monter une page d'accueil sur le **Web**. Vous pouvez vous attendre bientôt à être en mesure d'être accueilli sur le site